



ARRETE N° 2022 - 469
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Intervention Maintenance Réseaux
Optique**
Rue Saint Léonard n° 93 à 101
Lundi 12 Décembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société AMBITIONS THD – 7, rue Alfred Kastler – 14000 Caen, afin de réglementer la circulation et le stationnement, dans le cadre d'une intervention, pour maintenance du réseau optique, altitude infra, dans une chambre télécom sur voirie, Rue Saint Léonard n° 93 à 101, Lundi 12 Décembre 2022, entre 8h30 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AMBITIONS THD est autorisée, dans le cadre d'une intervention, pour maintenance du réseau optique, altitude infra, dans une chambre télécom sur voirie, à réglementer la circulation et le stationnement, RUE SAINT LEONARD n° 93 à 101, LUNDI 12 DECEMBRE 2022, entre 8h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société effectue l'intervention.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 29 Novembre 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

